



La réunion est ouverte à 18h00, au restaurant Le Mirabelle à Plailly.

Sont présents : Le bureau : Jean-Charles Bocquet ; Gilles Sinet ; Dominique Lance et Jean-Paul Couhet-Guichot ainsi que les administrateurs : Pierre Bechet ; Patrick Da Silva ; Jean-Paul Gay ; Jean-Claude Rives ; Sophie Duchêne Latreuille ; Marc Baldeck.

Sont excusés : Halina Vernoy ; Claire Vantroys ; Arnaud Thierry ; Aline Hanshaw ; Guy Hennequin.

Nous avons le plaisir d'accueillir au Conseil d'administration, Monsieur Marc Baldeck, qui présente aussi les activités du CPIE 60.

- Validation du compte rendu du CA du 6 mars 2025, pas de remarque reçue
- Point cotisations : 335 adhérents sur le fichier, dont 153 sont à jour de leurs cotisations. Nous avons reçu des cotisations du Collectif de Versigny, 25 nouveaux adhérents et 500 euros de cotisation.
- Point administratif : participation aux commissions PNR, validation du tableau de DL.

Communication :

Page Facebook: La gestion des réseaux sociaux est assurée par Aline Hanshaw, Dominique Lance et Jean-Charles Bocquet.

Site Web : Patrick et Dominique doivent se rencontrer rapidement pour faire vivre le site web.

Création d'un 2^{ème} roll-up, (PDS et JCB), ainsi qu'une bache APFHEC à faire dans les meilleurs délais.

Le bulletin d'adhésion APFHEC, est en ligne sur le site internet.

Création de la réserve biologique dirigée (RBD) de Haute Chaume :

Suite à l'avis favorable de la commission "Aires protégées" du CNPN donné en décembre 2023 pour le plan de gestion de la RBD de la Haute Chaume en forêt domaniale d'Ermenonville, les administrations (DREAL, DRAAF) ainsi que la préfecture et les maires des 2 communes concernées ont reçu le plan de gestion et arrêté de création pour avis.

Aujourd'hui nous avons le plaisir de vous annoncer la signature de cet arrêté par le ministère en date du 28/03/2025, créant ainsi officiellement la réserve et approuvant son plan de gestion.

L'APFHEC fait partie du comité de pilotage.

Renouvellement CDCFS pour rappel :

Nous avons déposé notre dossier de renouvellement d'agrément le 24 octobre et les délais d'instructions sont en général de 6 mois... ce qui signifie que nous avons très peu de chances d'être agréés pour début mai ! De plus, à la suite de l'obtention de l'agrément nous devons déposer un dossier d'habilitation !

Proposition de Monsieur Ledoux : Siéger à la CDCFS dans le collège des "personnes qualifiées en matière scientifique et technique" dans le domaine de la chasse et de la faune sauvage (avec une voix délibérative). Un titulaire Arnaud Thierry.

Par la suite Nous déposerons une demande d'habilitation (dès l'obtention de l'agrément) nous permettant de prendre part au débat sur l'environnement qui se déroule dans le cadre des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de DD (décret N° 2011-833 du 12 juillet 2011).

Remarque suite CA :

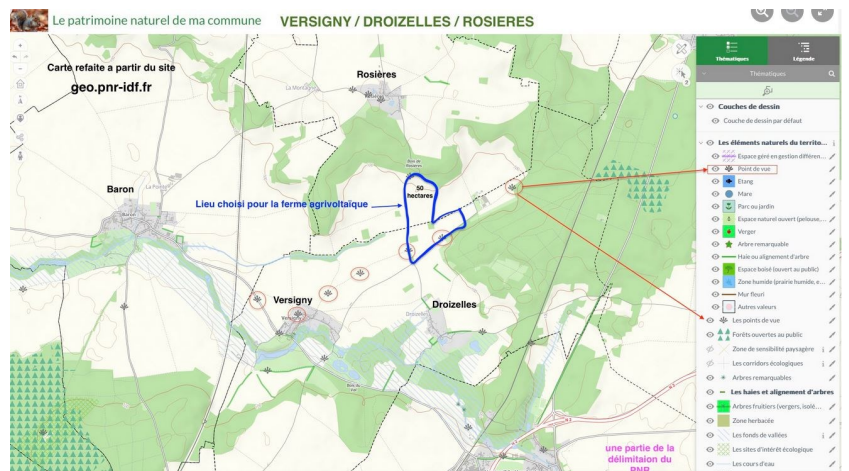
confirmation que l'APFHEC et Oise Nature ne seront pas renouvelés au sein de la CDCFS en qualité d'associations agréées et c'est le CPIE 60 et le Roso qui siégeront.

Point sur les INA :

Les tableaux des résultats seront envoyés. Confirmation INA 2024 : Pour Chantilly, cœur de massif pauvre ; Forte concentration au nord et sud du massif. -40 sur plan de chasse. Le « Groupe cerf » est associé aux réflexions. C. Perney y représente l'APFHEC. Pour Halatte et Ermenonville, chiffres assez stables par rapport aux derniers INA, avec aussi une répartition hétérogène.

Deux CDCFS sont prévues prochainement, un arrêté Préfectoral a été mis en place pour prolonger le sanglier jusqu'au 01 juin 2025, par suite des impressionnants dégâts causés dans le département de l'Oise.. Une CDCFS « cervidés » aura lieu en juin pour prendre en compte les chiffres des INA.

Le document ci-dessous rappelle notre position adressée au commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique sur le projet. L'association exprime un avis très défavorable au projet pour plusieurs raisons :



L'agrivoltaïsme est présenté comme une solution aux aléas climatiques, mais L'APFHEC conteste cette affirmation, estimant que les agriculteurs peuvent se diversifier sans dépendre de cette filière industrielle.

② Impact environnemental :

La phase de chantier et l'installation des panneaux photovoltaïques auront des impacts négatifs sur les milieux naturels.

L'installation serait une catastrophe pour le paysage rural préservé de la région, créant une atteinte visuelle irréversible. Les haies prévues pour masquer les panneaux ne suffiront pas à atténuer l'impact.

④ Impact sur le corridor écologique :

Le projet réduirait un corridor écologique de 50 ha à seulement 2 ha, compromettant la continuité entre les massifs forestiers et les zones agricoles.

L'étude de l'impact ne prend pas en compte l'empreinte carbone liée à la fabrication, au transport et au démantèlement des panneaux photovoltaïques.

⑥ Impact archéologique :

La zone concernée présente une forte potentialité archéologique, notamment des vestiges gallo-romains. Des fouilles préventives sont nécessaires avant tout début de travaux.

L'APFHEC estime que ce projet est incompatible avec les enjeux agricoles, écologiques, paysagers et patrimoniaux de la région. Il est jugé intrusif, destructeur et orienté principalement vers des objectifs industriels, au détriment de l'agriculture et de l'environnement. L'association demande des éclaircissements sur plusieurs points et appelle à rejeter ce projet.

Le commissaire enquêteur a rendu son avis favorable le 17 décembre, avis assorti de 2 réserves (intégration paysagère, convention d'usage des voies communales) et 2 recommandations (suivi agronomique, réduction impact visuel). Avec le maire de Versigny, le collectif des citoyens engagés pour la défense du Valois, Valois Environnement, Picardie Nature et la LPO des Hauts de France, nous avons déposé un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens pour annulation de l'autorisation préfectorale d'aménagement.

Un point presse a été organisé sur le site le 12 avril



Projets du Domaine de Chantilly :

Présentation du projet concernant les Vignettes ou comment faire vivre le domaine en recherchant de recettes nouvelles.

On pose la question du changement profond de la forêt, qu'elle devienne un parc forestier avec développement des infrastructures liées au tourisme. Dualité entre deux conceptions de l'évolution : forêt historique vécu comme un bien commun face aux besoins complexes de recherches de ressources pécuniaires autres que forestières.

La maison des Vignettes est un ancien relais de chasse, n'est plus occupée, les occupants de longue date sont partis il y a environ 3 à 4 ans. Conserver le bien, entretien onéreux, ne pas le laisser vacant avec peur de dégradations (déjà constatées).

Forêt de Chantilly = privée. Pouvoir discrétionnaire. Projet retenu : « un lieu calme et confidentiel, ... », Restructuration de l'existant, pas de construction nouvelle, hébergement pour 30 personnes, salles de séminaires entreprises, jardin potager, produits locaux, petite restauration pour le passage GR, cahier des charges prévoyant la cohabitation avec les activités liées à la forêt dont la chasse (!).

Bail de 30 ans, projet acté, permis de construire déposé à la mairie de Pontarmé dans les prochains mois.

Le projet se fera naturellement conformément aux normes environnementales et en respect des procédures réglementaires (Commission des sites, ...). 1 500 000 de travaux : restauration route d'accès, servitudes, ... adduction d'eau car un seul puits à l'heure actuelle alimente le site en eau. Entreprise retenue Fuga Family <https://www.fugafamily.com/a-propos>

Il faudrait une présentation du projet avec plus d'informations. C'est un besoin réel face aux réseaux sociaux entretenus par les promeneurs de toutes sortes qui fréquentent la forêt. Présentation à APFHEC, réunion publique ?

Manifestation à venir :

- Journée environnement de Survilliers le 17 mai, l'APFHEC sera présente, Jean-Claude Rives, Jean-paul Gay, Gilles Sinet, Pierre Bechet.
- Journée environnement de Monsault (95) le même jour, présence de Jean-Charles Bocquet, sous l'angle « forêt », en lien avec le collectif Chantilly.
- CA FNE Val d'Oise, présence de Sophie Duchêne Latreuille et Patrick Da Silva.

Le Président : Jean-Charles Bocquet

La Secrétaire : Dominique Lance

La date du prochain CA reste à fixer, si possible avant l'été.



Blaireau à la sortie de son terrier au crépuscule - photo Patrick Da Silva